

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DDEEES 1023 Subvention et convention avec le Comité international des Jeux mathématiques.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité international des Jeux mathématiques pour l'organisation du 15e Salon de la Culture et des Jeux mathématiques ;

Vu le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité international des Jeux mathématiques.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée au Comité international des Jeux mathématiques (n° Simpa : 19087).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.